Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Changement de nom de famille avec le mariage

---
Par Visiteur

Bonjour,

puis-je demander à changer de nom de famille bien que je sois née enfant légitime dans le cadre d'un mariage.
Mon nom G est donc celui de mon père, mais il est souvent mal orthographié, très souvent mal lu et se transforme immanquablement en G avec 2 S.

Quand j'étais enfant je me prenais toujours en pleine tête "g personnage".

Je souhaite plus que tout en changer et m'appeler GARION du nom de ma ère d'autant lus que ce sont mes grands-parents maternels nommés G qui m'ont élevée.

Ma requête a-t-elle des chances d'aboutir.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de mes sentiments distingués.

---
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Votre demande peut être considérée comme motivée par un motif légitime sans pour autant préjuger de la décision du juge.
La procédure est la suivante:
- vous devez d'abord faire publier la modification de nom envisagée au Journal officiel et dans un journal d'annonces légales,
- envoyer votre demande de changement de nom au Garde des Sceaux, ministre de la Justice ou au procureur de la République du tribunal de grande instance du domicile
Pour cela vous devez fournir:
- un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'(les) annonce(s) légale(s) a (ont)été publiée(s),
- la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque intéressé majeur ou mineur,
- la copie d'une pièce prouvant la nationalité française,
- le bulletin numéro 3 de votre casier judiciaire
- une requête personnelle sur papier libre, adressée au Garde des Sceaux. Elle doit être signée et comprendre les raisons de l'abandon du nom d'origine et les raisons du choix du nom demandé. Tout document établissant le bien fondé de cette demande doit être joint pour l'appuyer.

Si votre demande est acceptée, vous pourrez vous adresser au procureur de la République du lieu de votre domicile ou de celui de votre naissance et demander la rectification des actes d'état civil.

Cordialement